



NATIONS UNIES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.  
GÉNÉRALE

A/35/298  
S/14008  
20 juin 1980  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-cinquième session  
Points 26 et 106 de la liste préliminaire<sup>x</sup>  
LA SITUATION AU MOYEN ORIENT  
RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR LE  
RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE DU  
PRINCIPE DU NON-RECOURS A LA  
FORCE DANS LES RELATIONS  
INTERNATIONALES

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-cinquième année

Lettre datée du 18 juin 1980, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une déclaration publiée par le Ministère des affaires étrangères de la République d'Iraq au sujet de l'accès à des installations militaires situées en Oman qui a été accordé aux Etats-Unis d'Amérique.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 26 et 106 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,  
(Signé) Salah Omar AL-ALI

<sup>x</sup> A/35/50.

ANNEXE

L'Iraq condamne l'accord conclu entre les Etats-Unis d'Amérique et le Sultanat d'Oman, en vertu duquel les Etats-Unis ont accès à des installations aériennes et maritimes

Dans une déclaration publiée hier à Bagdad par le Ministère des affaires étrangères, l'Iraq a déploré le communiqué officiel ci-après des Etats-Unis qui va à l'encontre des assurances données par le Ministère d'Etat aux affaires étrangères du Sultanat d'Oman au cours de sa dernière visite en Iraq :

"Le Département d'Etat des Etats-Unis a annoncé le 5 juin que les Etats-Unis avaient conclu avec l'Oman un accord permettant aux avions et aux unités navales américains d'utiliser des ports et des aéroports situés près du golfe Arabique."

Le Ministère iraquien des affaires étrangères manifeste sa surprise et ses regrets devant ce communiqué officiel des Etats-Unis, qui va à l'encontre des assurances données par le Ministère d'Etat aux affaires étrangères de l'Oman lors de sa dernière visite en Iraq, lequel avait nié que son gouvernement ait l'intention d'accorder des facilités de ce genre.

L'Iraq, qui croit fermement aux principes de la Déclaration nationale, condamne par conséquent cette mesure et se déclare inquiet pour sa sécurité en raison des répercussions que ne peut manquer d'avoir un tel acte irresponsable et des dangers qu'il comporte.

-----

